



AIDE à DOMICILE

Pétition Nationale : Pour l'agrément de l'avenant 43-2020 sans attendre

Les salarié(e)s de l'Aide à Domicile, soussignés, exigent que l'avenant 43-2020, relatif aux classifications et rémunérations à la convention collective de la Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et Services à Domicile (BAASSD) du 21 mai 2020, soit agréé sans attendre.

Les salarié(e)s de l'Aide, de l'Accompagnement et des Soins à Domicile, avec leurs organisations syndicales FORCE OUVRIERE et CGT, n'acceptent pas que les ministres, Olivier VERAN et Brigitte BOURGUIGON, de concert, dans un courrier du 14 novembre 2020, tiennent un double langage et justifient le refus d'agrément.

D'un côté les Ministres se félicitent que cet avenant permette « notamment une sortie durable des premiers coefficients conventionnels actuellement sous le SMIC » offrant « des déroulements de carrière dynamique » et de l'autre invoquent son « impact budgétaire important, difficilement soutenable financièrement par les départements au vu de la masse salariale fixée lors de la conférence salariale du 27 février 2020 ».

STOP au MEPRIS! Que représentent 600 millions d'euros au regard des milliards injectés du fait de la crise du Covid-19, pour relancer l'économie et qui pourtant servent pour partie à licencier?

Les salarié(e)s de l'Aide, de l'Accompagnement et des Soins à Domicile, encore et toujours en première ligne, sont en colère.

Ils n'acceptent pas cette décision.

Aucune raison financière ne peut justifier un tel refus et mépris.

Ils exigent son financement et que le Ministre Olivier VERAN demande, au plus vite, la tenue d'une commission nationale d'agrément qui doit rendre un avis favorable avant fin décembre pour que l'avenant soit applicable dès le 1^{er} janvier 2021. Il a ce pouvoir de l'imposer.

NOM	PRÉNOM	DÉPARTEMENT	ADRESSE MAIL	SIGNATURE